

UICN
CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE
5 au 14 octobre 2008, Barcelone, Espagne

Projets de mandats pour les Commissions de l'UICN

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est prié d'EXAMINER et d'APPROUVER les mandats proposés pour les Commissions de l'UICN pour la période 2009–2012.

Contexte

1. Conformément au paragraphe 69 du Règlement annexé aux Statuts, « le mandat de chaque Commission, y compris le nom, la mission et le cahier des charges est établi par le Congrès mondial ». En outre, le paragraphe 70 ajoute « avant chaque session ordinaire du Congrès mondial, le Conseil réexamine le cahier des charges et les activités de chaque Commission ».
2. Les projets de mandats des six Commissions de l'UICN ont été élaborés par les Commissions elles-mêmes, en consultation avec les correspondants des Commissions au Secrétariat, en tenant compte du Rapport de l'Évaluation des Commissions de l'UICN présenté au Conseil de l'UICN à sa 69^e réunion. Les mandats des Commissions ont également été élaborés dans le contexte du projet de Programme de l'UICN 2009–2012 et sont donc étroitement intégrés au Programme. Le Conseil a examiné les mandats et recommande au Congrès de les approuver.

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Offrir des avis experts sur des méthodes intégrées de gestion des écosystèmes naturels et modifiés, en vue de promouvoir la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Compte tenu de l'adoption du concept «un programme pour l'UICN», la CGE collaborera avec les programmes thématiques régionaux et mondiaux aux niveaux des projets, des pays et aux niveaux régional et mondial. Les synergies avec les autres Commissions seront un des axes forts de la stratégie de la CGE. La CGE collaborera également avec d'autres partenaires de l'UICN en vue de remplir sa mission, dans le droit fil de la mission globale de l'Union.

2. Vision

Des écosystèmes en bonne santé qui entretiennent la vie et soutiennent le développement.

3. But

Harmoniser les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes dans le monde entier.

4. Objectif

Promouvoir l'adoption de l'approche par écosystème et fournir des orientations sur son application à la gestion des paysages terrestres et marins.

5. Priorités

La Commission de la gestion des écosystèmes a conçu des plans précis pour la prochaine période intersessions. En bref, elle contribuera au Programme de l'UICN par les moyens suivants:

i) Conserver la diversité de la vie

Les approches de la gestion des ressources naturelles au niveau des écosystèmes seront appliquées dans les accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que par les donateurs et les responsables de l'exécution des projets aux niveaux national et régional. On constatera un appui actif à l'adoption des résultats et approches de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire sous forme de mesures de gestion pratiques des écosystèmes, avec l'élaboration d'un plus grand nombre d'outils pour le suivi de la biodiversité et pour la planification de la remise en état et de la restauration des écosystèmes.

ii) Changer les prévisions climatiques et travailler pour un avenir où les énergies seront naturelles

Dans ces deux domaines, la CGE s'efforce surtout d'atténuer les impacts sur les écosystèmes et les moyens d'existence à mesure que les pays cherchent à mettre en œuvre des changements dans l'aménagement du territoire, dans le cadre du mécanisme pour un développement propre ou des instruments REDD (Réduction d'Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation) ainsi que par l'expansion des cultures pour les biocarburants. Il existe un équilibre délicat entre la production, les services écosystémiques et la sécurité des moyens d'existence et un risque considérable de déplacer les problèmes de l'environnement et des moyens d'existence entre écosystèmes de différentes régions du monde. Sous ce thème, la deuxième priorité concerne la mise au point de méthodes d'identification des écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques et les changements requis dans la gestion ainsi que les adaptations nécessaires aux moyens d'existence dans ces écosystèmes.

iii) **Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain**

Ce domaine forme la pierre angulaire des activités de la CGE. La Commission a pour priorité de garantir que la gestion des écosystèmes visant à améliorer les moyens d'existence fait partie intégrante des politiques et stratégies, aux niveaux local, national et régional. Cela fait partie de la détermination de la CGE à faire en sorte que la gestion des écosystèmes ne soit pas considérée comme ne concernant que certains endroits, par exemple les aires protégées, mais comme un principe appliqué à l'échelle d'un pays. La CGE poursuivra les travaux déjà entamés concernant les écosystèmes, la préparation aux catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophes.

iv) **Rendre l'économie mondiale plus écologique**

Les biens et services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain ont, systématiquement, été négligés en économie. Or, les enjeux actuels – et surtout ceux que posent les changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la perte de biodiversité – nous obligent à évaluer le rôle des ressources naturelles de manière plus approfondie que par le passé. La CGE a l'intention d'aider l'UICN à mettre au point des méthodes d'intégration de la valeur des biens et services écosystémiques dans les cadres macro-économiques nationaux. Pour cela il faudra aider à identifier et éliminer les entraves actuelles à cette approche dans les contextes politiques et à soutenir des secteurs particuliers et des entreprises privées, au fur et à mesure de la mise au point de codes de conduite environnementaux.

6. Résultats escomptés

Concentrés sur ces priorités, les experts de la CGE s'efforceront d'obtenir les résultats intersessions dont la Commission est responsable et qui figurent dans le Plan-programme de la Commission de la gestion des écosystèmes/Programme de la gestion des écosystèmes pour 2009–2012.

7. Structure et organisation de la Commission

a) ***Président, Président adjoint et Comité directeur***

La Commission est dirigée par le Président qui est élu par les membres de l'UICN au Congrès mondial de la nature. Le Président bénéficie de l'appui d'un Président adjoint et d'un Comité directeur nommés par le Conseil sur recommandation du Président. Le Comité directeur comprend les vice-présidents régionaux, les responsables thématiques, les chefs des programmes thématiques mondiaux pertinents de l'UICN et toute personne dont la présence est jugée nécessaire, de temps à autres.

b) ***Vice-présidents régionaux et responsables thématiques***

Les vice-présidents régionaux sont nommés afin d'obtenir une représentation géographique étroitement liée aux régions programmatiques de l'UICN (qui ne correspondent pas nécessairement aux régions statutaires de l'UICN), ainsi qu'à la parité, à la diversité ethnique et aux compétences. Les vice-présidents régionaux assurent la liaison avec les membres des Commissions et de l'UICN dans leurs régions respectives et avec les correspondants régionaux du Secrétariat. Les responsables thématiques concentrent les efforts de membres intéressés de la Commission sur chacun des quatre domaines prioritaires.

c) ***Les membres***

La CGE continuera de recruter des membres afin d'obtenir une meilleure représentation professionnelle, géographique et en matière de parité. Les membres seront incités à former des groupes d'étude thématiques, des réseaux et des groupes de travail pour appliquer le programme de la CGE et traiter les questions émergentes. De plus en plus, la CGE grandira par le travail collaboratif avec des partenaires choisis de manière stratégique plutôt que par la croissance du nombre de membres. Cela amènera à créer des membres affiliés qui seront des organisations et des sociétés savantes qui joindront leurs forces à celles de la CGE.

d) *Le Siège et les correspondants régionaux*

Un expert du Siège au moins sera désigné pour assurer la liaison avec d'autres membres du personnel du Siège pour soutenir les travaux de la Commission. En outre, chaque bureau régional de l'UICN nommera un correspondant pour assurer la liaison et soutenir les activités de la CGE dans les régions.

Commission de l'éducation et de la communication

Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Œuvrer pour une dynamique du changement favorable à la recherche commune de solutions durables, grâce à la communication stratégique, l'apprentissage et la gestion des connaissances, au sein de l'UICN et de la communauté de la conservation au sens large.

2. But

Permettre à l'UICN et à notre communauté d'atteindre plus efficacement les objectifs fixés, grâce à des processus de pointe en matière d'apprentissage, de changement et de gestion des connaissances.

3. Objectifs

- Soutien au réseau : la CEC stimule la collaboration et encourage les alliances et le dialogue intersectoriels, par des moyens tant formels qu'informels. La CEC encourage la tenue de réunions entre les directeurs généraux, les présidents et les principaux groupes dans tous les secteurs, y compris le secteur privé, afin d'apporter une nouvelle énergie et un nouvel élan.
- Renforcement des capacités : la CEC œuvre en faveur du perfectionnement professionnel dans le domaine de l'environnement, notamment par l'intermédiaire de l'Institut du Réseau mondial d'apprentissage pour la conservation et des possibilités d'emploi dans les domaines connexes.
- Agent du changement : la CEC préconise et suscite la transformation et le changement de comportement au sein de l'UICN et à l'extérieur, pour un meilleur impact. La CEC donne une impulsion au changement et offre des mécanismes qui améliorent les capacités de l'UICN en tant que force de changement.
- Catalyseur de la communication : la CEC catalyse la communication et représente une source de communication catalytique à l'appui de l'UICN et du débat sur le développement durable de la planète. La CEC encourage la création de diverses plates-formes de communication autonomes, soutenues par des réseaux d'individus dans le monde entier.
- Constructrice de partenariats : la CEC fait autorité dans les mécanismes de partenariat qui aident les partenaires à exercer une influence et à être influencés positivement par d'autres. La CEC continue à créer des partenariats grâce à des outils d'éducation et de communication, et elle contribue à l'élaboration conjointe de solutions et au règlement des conflits.

4. Priorités

- a) Faciliter l'élaboration en commun de solutions durables

La CEC contribuera à l'établissement d'alliances stratégiques et non traditionnelles. Elle concevra des processus génératifs et créera des conditions permettant à chacun de réfléchir, de discuter et d'interagir différemment, de façon à trouver, par des moyens novateurs, les chemins de la réussite. La CEC se concentrera sur un certain nombre de domaines d'activités au niveau mondial, notamment : a) Alliances stratégiques et entreprises communes, en particulier celles qui associent le secteur privé; b) Mécanismes de résolution des conflits, notamment en privilégiant les avantages mutuels et la création d'incitations; c) Mécanismes de facilitation et gestion du savoir, en élargissant l'expertise et en définissant les pratiques les meilleures et les plus appropriées à adopter par la suite.

b) Création de plates-formes de communication stratégique

La CEC favorisera les plates-formes de communication « de pointe, conviviales et riches en contenu ». La CEC expérimentera les technologies et les méthodes de communication et d'établissement de réseaux sociaux les meilleures et les plus appropriées, afin de mobiliser et de desservir la communauté du développement durable, notamment dans la réalisation de ses objectifs, allant des multimédias interactifs aux nouveaux médias, en passant par les possibilités d'interaction interpersonnelle, face à face ou main dans la main. La CEC établira des plates-formes favorisant la collaboration avec les différents membres de la communauté de la conservation et du développement durable, afin d'établir des liens, des relations et le capital social nécessaire. La CEC utilisera ces plates-formes pour améliorer l'apprentissage et l'interaction, notamment aux fins de susciter un changement de comportement. La CEC portera son attention sur un certain nombre de domaines d'activités mondiaux explorant les « pratiques à adopter par la suite » dans notre domaine, en utilisant les technologies de communication et d'établissement de réseaux sociaux les meilleures et les plus appropriées, afin de mobiliser et de desservir la communauté du développement durable.

c) Un nouvel apprentissage pour favoriser le perfectionnement professionnel

La CEC privilégiera l'apprentissage en tant que lien entre le savoir et l'action, et elle examinera les questions suivantes : Comment peut-on aider les individus à assimiler ce dont ils ont besoin et/ou ce qu'ils veulent apprendre pour agir différemment et soutenir plus efficacement les objectifs de durabilité, notamment ceux de l'UICN ? Comment peut-on aider les individus à faire le meilleur usage possible des connaissances disponibles à l'échelle planétaire ? Ce domaine d'activités de la CEC englobera des programmes de certificat officiels agréés, ainsi que la formation informelle sur le lieu de travail. Il aidera les acteurs de la conservation et de la durabilité, comme l'UICN, à gérer leurs connaissances et à exploiter les atouts de l'apprentissage.

La CEC privilégiera un certain nombre de domaines d'activités, notamment : a) l'Institut de perfectionnement professionnel UICN/Université des Nations Unies (UNU) b) le renforcement des capacités lié à la communication, à l'apprentissage et à la durabilité.

5. Résultats escomptés

- a) Les nouvelles alliances stratégiques/coentreprises de l'UICN auxquelles participe le secteur privé contribuent à favoriser la prise de conscience écologique des entreprises, avec des contributions pratiques et en matière de facilitation de la part de la CEC à toutes les étapes du processus. En collaboration avec le Programme de l'UICN pour le commerce et la biodiversité. (Lié au Résultat global 5.2)
- b) Les projets communautaires de gestion durable de l'environnement menés par l'UICN dans le cadre du Programme pour la forêt intègrent clairement des éléments de résolution des conflits, un facteur clé pour l'élaboration de solutions communes à toutes les parties prenantes en vue d'une gestion conjointe de leurs ressources. En collaboration avec le Programme de l'UICN pour la forêt (Lié au Résultat global 1.2)
- c) Un dialogue multipartite efficace avec les principaux partenaires et les représentants clés des communautés dévoile les enseignements tirés et établit un processus permettant de réintroduire ces méthodes dans la planification aux différents niveaux de prises de décisions. En collaboration avec le Bureau de l'UICN pour l'Océanie. (Lié au Résultat global 4.1)
- d) Les activités du Sous-programme de l'UICN renforcent leur impact auprès des groupes cibles et permettent de toucher de nouveaux groupes (par ex. jeunes, femmes) avec des résultats mesurables, et ont un impact plus grand grâce à des nouvelles interventions auprès des médias et/ou à l'élargissement des produits du savoir, des réseaux et de l'apprentissage. En collaboration avec le Bureau de l'UICN pour la Méditerranée et la CMAP. (Lié au Résultat global 2.1)

- e) Les diplômés de l'Institut UICN/UNU, notamment les administrateurs de ressources biologiques/naturelles, disposent d'outils et de connaissances de pointe concernant la gestion durable des ressources naturelles, et d'un certificat officiel et reconnu, délivré par l'Université des Nations Unies avec l'UICN. (Lié au Résultat global 1.2)

6. Structure et organisation

La CEC est un réseau mondial de professionnels et d'experts actifs dans le domaine de la communication stratégique, de l'éducation et de l'apprentissage au service du développement durable. Le Président nomme, pour approbation par le Conseil de l'UICN, un vice-président et les membres du Comité directeur. Composé des responsables des principaux domaines d'activités de la Commission et des représentants des organisations partenaires, il incombera au Comité directeur de rendre optimale l'organisation du programme, des finances, du suivi et de l'évaluation de la CEC. Il publiera un plan de travail annuel, présentant des domaines de coopération avec les programmes mondiaux et régionaux, ainsi qu'avec les programmes des Commissions dans le cadre du Programme de l'UICN. Le Comité directeur approuvera le règlement de la Commission. Un Bureau de la CEC prendra les décisions entre les réunions du Comité directeur. Pour être membre de la CEC, il faut apporter sa connaissance et son expérience approfondies des réseaux à l'un des domaines stratégiques de la Commission. La CEC s'emploiera à instaurer un équilibre entre les sexes et entre les régions au niveau des membres et de la direction.

Le Programme pour l'apprentissage et le leadership du Secrétariat mondial appuiera le programme et le réseau de la Commission, et soutiendra les travaux de la CEC en collaboration avec différents éléments du Programme de l'UICN, y compris les autres Commissions. À l'échelle mondiale, du personnel appuiera la Commission. Dans les bureaux régionaux, des correspondants seront nommés pour apporter un appui aux programmes régionaux de la CEC.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) Projet de mandat 2009–2012

1. Vision

Un monde où l'harmonie dynamique entre l'homme et la nature, ainsi qu'entre les peuples est ancrée dans la justice. Un monde caractérisé par la diversité, la productivité et l'intégrité des systèmes naturels. Un monde où les modes de production et de consommation sont durables. Un monde où diversité culturelle et diversité biologique sont entremêlées et où toutes deux génèrent des possibilités de moyens d'existence abondants et durables.

2. Mission

Contribuer à la mission de l'UICN en apportant des concepts et une expertise, ainsi qu'en encourageant des politiques et des actions pour harmoniser la conservation de la nature avec les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines telles que les moyens d'existence, les droits et les responsabilités des êtres humains, le développement humain, la sécurité, la justice, et la gouvernance équitable et effective des ressources naturelles.

3. Objectifs/approches généraux

- a) Identifier, analyser et tirer des enseignements des politiques et pratiques qui se trouvent à l'interface entre la conservation de la nature et les préoccupations socio-économiques et culturelles cruciales des communautés humaines, en accordant une attention particulière aux populations autochtones, notamment aux populations autochtones mobiles.
- b) Faire progresser la recherche appliquée novatrice et apporter des réponses opportunes aux crises environnementales et sociales identifiées par les membres, le personnel, les Commissions et les partenaires de l'UICN – p.ex. les crises de l'offre d'énergie, de l'accès à l'eau salubre et autres ressources naturelles, de la perte de diversité bioculturelle et des changements climatiques.
- c) Encourager une approche globale de la conservation de la nature au sein de l'UICN, qui englobe les complexités et encourage le dialogue et l'apprentissage mutuel entre des perspectives et disciplines basées sur différentes sortes de valeurs, de connaissances et de réalisations et sur l'expérience des diverses cultures, sociétés, communautés et sexes.
- d) Promouvoir, démontrer, définir et relier des solutions et politiques pratiques, efficaces et équitables pour la conservation de la nature, la promotion de la diversité bioculturelle et l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles.
- e) Infléchir les valeurs, les politiques et les pratiques des institutions publiques, privées et de la société civile en faveur de la conservation de la nature, de la promotion de la diversité bioculturelle et de l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles.
- f) Renforcer les capacités de l'UICN et contribuer à l'application de son Programme en collaborant avec le Secrétariat, les Commissions et les membres de l'UICN et en jetant une passerelle entre l'expérience et les compétences —modernes et coutumières— des experts et des scientifiques issus de différentes cultures.

4. Thèmes

- a) **Gouvernance des ressources naturelles, justice et droits (TGER) – Objectif : améliorer la gouvernance par une approche au niveau des droits.** Les activités seront axées sur la promotion de politiques et pratiques de gouvernance qui améliorent la conservation des paysages terrestres et marins tout en encourageant la justice et en garantissant le respect des droits de l'homme. De la recherche active et participative aux réunions politiques

internationales, la CPEES amènera la société civile à collaborer avec les organismes publics et le secteur privé. Elle cherchera, produira, appliquera et diffusera des informations et des outils. Elle renforcera les capacités dans le cadre de réseaux d'apprentissage. Elle stimulera des mécanismes (p.ex. des conseils de citoyens) pour que la société civile puisse exiger et vérifier la responsabilité sociale et environnementale. Elle promouvra des analyses foncièrement constructives sur les problèmes de conservation et de développement, notamment en vue de réconcilier les mécanismes de la conservation et des changements climatiques. Enfin, elle favorisera l'adoption et l'application par l'UICN d'une politique sur la conservation et les droits de l'homme. Tout au long, la CPEES collaborera avec le Secrétariat, les Commissions et les membres de l'UICN.

- b) **Direction/Thème stratégique commun avec la CMAP sur la gouvernance des aires protégées, l'équité et le droit aux moyens d'existence (TILCEPA) – Objectif : améliorer la gouvernance des aires protégées par le partage équitable des coûts et des avantages et la reconnaissance appropriée des types de gouvernance.** Les activités seront axées sur l'amélioration de la gouvernance des aires protégées (AP) par un appui à l'application pleine et entière du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; la promotion de la reconnaissance et de l'application rigoureuse de tous les types de gouvernance dans les réseaux nationaux d'AP, et en particulier d'aires conservées par les communautés ; le renforcement des capacités et l'encouragement à l'autonomisation des populations autochtones et des communautés locales au moyen d'une recherche participative axée sur l'action, de réseaux d'apprentissage, d'analyses et de défense des politiques ; l'appui à l'ensemble des contributions positives (écologiques, culturelles, économiques) des aires protégées au bien-être humain et l'atténuation des incidences négatives dans le respect plein et entier des droits de l'homme et des autochtones. Tout au long, la CPEES et la CMAP collaboreront avec le Secrétariat, les autres Commissions et les membres de l'UICN.
- c) **Moyens d'existence durables, conservation favorisant les pauvres et souveraineté alimentaire (TSL) – Objectif : améliorer la cohérence et la coordination entre les initiatives pour la conservation de la biodiversité, l'éradication de la pauvreté et les moyens d'existence durables.** Les activités seront centrées sur l'intégration de la conservation de la diversité biologique, l'éradication de la pauvreté et la réduction de la consommation excessive, ainsi que sur les questions d'équité, de justice et de droits de l'homme. Plus précisément, la CPEES encouragera et appuiera les initiatives pratiques et politiques en matière de moyens d'existence durables, notamment pour les populations autochtones et plus particulièrement les populations autochtones mobiles et les communautés traditionnelles ; elle examinera les relations entre la pauvreté et la conservation de la biodiversité en mettant l'accent sur l'approche des moyens d'existence durables ; appuiera les processus qui démocratisent et décentralisent la prise de décision en faveur d'une gestion adaptée et locale de la biodiversité ; soutiendra les initiatives qui encouragent la souveraineté alimentaire nationale et locale et les changements correspondants dans les politiques, les marchés, les institutions et la pratique ; incitera à inclure les principes et pratiques de l'approche sur les moyens d'existence durables dans les politiques, programmes et structures de l'UICN et d'autres organisations de la conservation, du développement et de donateurs ; et contribuera à l'initiative de l'UICN sur l'avenir de la durabilité.
- d) **Responsabilité sociale et environnementale du secteur privé (SEAPRISE) – Objectif : améliorer les capacités de la société civile, des gouvernements et du secteur privé de garantir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et de réduire leurs impacts sur les changements climatiques et la diversité bioculturelle.** La CPEES mettra à profit les compétences de ses membres et partenaires pour aider les gouvernements et les communautés – y compris les populations autochtones et en particulier les femmes – affectées par les activités du secteur privé (en particulier les industries extractives). À cet effet, elle favorisera l'engagement de la société civile dans des processus proactifs à long terme et correspondant à des contextes particuliers. Les résultats comprendront des études de cas, des méthodes et des outils de renforcement des capacités du secteur privé (p.ex. les industries extractives) de devenir responsable, du point de vue environnemental et social, dans ses opérations. Un appui sera fourni au gouvernement et à la société civile afin qu'ils puissent tenir le secteur privé pour responsable, protéger la biodiversité, éviter les atteintes aux droits de

l'homme et parvenir au développement durable. Le Programme de l'UICN sur le secteur privé et la biodiversité collaborera avec la CPEES dans ce domaine.

- e) **Culture et conservation (TCC) – Objectif : améliorer les connaissances, politiques et pratiques qui relient la diversité biologique et les dimensions culturelles de la conservation de la nature, inverser la tendance à la perte de diversité bioculturelle et promouvoir le bien-être socio-environnemental.** La CPEES mettra l'accent sur la culture en tant que concept important pour l'UICN et pour la durabilité. Elle se concentrera sur la conservation de la diversité bioculturelle par une compréhension améliorée, la recherche appliquée et des avis politiques sur les relations entre culture et conservation de la biodiversité. Les activités seront axées sur le renforcement de 'cultures de la conservation', pour encourager et protéger une multitude de nombreuses cultures différentes conservant la nature et mettant en œuvre l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles. La CPEES mettra au point un indice de conservation culturelle à l'appui de son travail. Le Conseiller principal de l'UICN pour la politique sociale, le Conseiller principal pour la politique de parité et le Correspondant pour les populations autochtones travailleront en consultation étroite avec la CPEES en vue d'atteindre ces objectifs. La CPEES collaborera aussi étroitement avec d'autres organisations internationales, universités, ONG, mouvements et organisations de populations autochtones et avec les communautés locales.
- f) **Environnement et sécurité humaine (E&S) – Objectif : mettre au point des méthodes et outils concrets pour contribuer à la sécurité humaine tout en préservant la biodiversité : contacter la communauté de la sécurité pour la faire participer au Programme de l'UICN.** La CPEES identifiera des zones où la dégradation de l'environnement et l'érosion de la biodiversité sont la cause de l'insécurité pour les populations humaines et peut-être même de conflits violents ainsi que des zones où ce sont les conflits qui conduisent à la dégradation de l'environnement et à l'érosion de la biodiversité. La CPEES identifiera des possibilités de coopération en matière d'environnement qui pourraient favoriser la paix et la durabilité, comme par exemple les parcs de la paix transfrontières, la cogestion des aires protégées, les bassins versants partagés et la promotion de régimes efficaces de gestion des biens communs mondiaux et régionaux. La CPEES collaborera avec le Conseiller principal pour la politique sociale à l'élaboration et à l'adoption d'outils d'évaluation des impacts des conflits pour les activités de conservation et l'intégration de la conservation dans la reconstruction post-conflit. Elle cherchera à obtenir une meilleure connaissance des contributions des activités de conservation à la paix et à la réduction de la vulnérabilité des populations humaines aux catastrophes naturelles en faisant porter l'accent sur les changements climatiques, la sécurité et le rôle du secteur de la sécurité.
- g) **Environnement, macroéconomie, commerce et investissement (TEMTI) – Objectif : améliorer la cohérence et la coordination entre les politiques économiques, le commerce, les dynamiques du marché et la conservation de la biodiversité.** Les activités seront axées sur les connaissances et le renforcement des capacités par la recherche et la facilitation du dialogue dans la communauté de l'UICN et avec les institutions de l'environnement et du développement de l'ONU et les décideurs économiques internationaux. La CPEES encouragera une meilleure compréhension des liens dans le système économique mondial, l'élaboration des politiques macro-économiques et sectorielles mondiales, les systèmes commerce-aide-sécurité, et la conservation et la durabilité. Elle conduira la recherche axée sur l'action en ce qui concerne l'impact des politiques économiques sur l'environnement, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique. La CPEES fera tout son possible pour intégrer les analyses sur le rôle des politiques et déséquilibres macro-économiques mondiaux dans les analyses des changements climatiques en vue de faciliter la transition à des systèmes énergétiques post-carbone. Elle continuera de développer les connaissances et de renforcer les capacités dans les domaines des services d'évaluation de l'environnement et collaborera étroitement avec le Conseiller principal de l'UICN pour l'économie et l'environnement.

5. Sujets intersectoriels

- a) Groupe de travail sur les changements climatiques et la révolution de l'énergie. SEAPRISE, TCC, E&S et TSL collaboreront pour trouver des solutions à la triple crise de l'énergie, des changements climatiques et de la perte de diversité bioculturelle. S'appuyant sur le forum de

Barcelone qui sera consacré à ce sujet, le groupe de travail identifiera des projets tels que : 1) création d'une initiative Commission-Secrétariat pour réaliser une analyse précise et rendre des avis sur l'atténuation, l'adaptation et les réponses de gouvernance pour la conservation de la nature et de la diversité bioculturelle, tenant compte des liens entre la conservation et les réponses stratégiques aux problèmes du réchauffement de la planète, de l'énergie, de l'alimentation et de l'eau, et des politiques mondiales en matière d'économie et de sécurité ; 2) utilisation du pouvoir de rassembleur et d'avocat de l'UICN pour concevoir des engagements spécifiques des citoyens envers des politiques et pratiques efficaces d'atténuation et d'adaptation qui englobent intégralement les valeurs de la conservation ; 3) promotion de commissions nationales sur les changements climatiques qui tiennent intégralement compte des considérations et valeurs de la conservation.

- b) Processus de délibération, engagement des citoyens et bonne gouvernance. TGER, TILCEPA, TSL et SEAPRISE continueront de renforcer leur collaboration sur les processus de délibération, la démocratie politique, la démocratie économique et la démocratie de l'information. Ils diffuseront les documents existants et encourageront l'utilisation de mécanismes et outils ayant fait leurs preuves tout en soutenant l'engagement de la société civile dans l'élaboration de nouveaux mécanismes et en prenant des mesures pour faire face aux situations et crises en puissance. Au sein de l'UICN, ils continueront d'encourager une évolution positive de la culture d'organisation de l'Union en matière d'intégration, de transparence, de responsabilité et de cohérence améliorées par rapport à la mission et à la vision de l'UICN.

6. Structure et organisation

- a) **Membres.** La composition de la Commission est très diverse, équilibrée du point de vue des sexes, des régions géographiques, des disciplines et des cultures. On y trouve certains des praticiens les plus éminents de la conservation et du développement durable, des sociologues, économistes et experts des principales organisations de la conservation et du développement, des chefs de communautés traditionnelles et de jeunes professionnels qui ont prouvé leur engagement et leurs compétences en matière de développement durable aux niveaux communautaire, national et international. Les membres sont surtout des professionnels mais ils peuvent aussi être des organisations et réseaux pertinents. Le vaste champ d'action de la Commission exige un élargissement et un renforcement de ses capacités qui seront obtenus par l'augmentation du nombre de membres et des activités d'appel de fonds.
- b) **Gouvernance.** Le Comité exécutif de la Commission se compose du Président, du Président adjoint et des vice-présidents responsables de thèmes. D'autres membres seront invités, au besoin, pour leurs compétences particulières. Le Comité directeur de la Commission se compose du Président de la CPEES et du Président adjoint, des vice-présidents responsables de thèmes, des vice-présidents régionaux et des présidents des groupes de travail. Il comprend en outre les correspondants de sujets particuliers tels que les questions relatives à la parité et aux populations autochtones.
- c) **Organisation du travail.** En consultation avec le Comité directeur, le Président peut créer d'autres thèmes concernant des éléments spécifiques du Programme de l'UICN, en collaboration avec des secteurs pertinents de l'Union. Le Président peut créer des groupes de travail et leur confier des missions spécifiques, à plus court terme ou novatrices.

Commission du droit de l'environnement (CDDE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Faire progresser la durabilité, dans le but de réaliser la Mission de l'UICN, tant par l'élaboration de concepts et d'instruments juridiques et de politique que par le renforcement des capacités des sociétés d'élaborer et d'appliquer des lois et politiques de l'environnement.

2. Buts

Influencer, encourager et aider les sociétés du monde entier à se doter de conditions dans lesquelles :

- a) les lois, politiques et institutions internationales et nationales auront évolué à travers l'élaboration de concepts, d'instruments et de synergies éthiques et juridiques de façon à faire progresser le développement durable ;
- b) dans chaque pays, les gouvernements et les différents acteurs seront en mesure, d'une part de participer activement au débat politique international afin d'appliquer les mesures convenues au moyen de politiques coordonnées, de lois et d'institutions qui respectent le droit, et d'autre part de garantir un respect et une application efficaces ;
- c) dans chaque pays, les gouvernements et différents acteurs auront facilement accès aux connaissances et à l'information sur les lois et politiques relatives au développement durable, y compris la conservation de la nature et de ses ressources.

3. Objectifs

La CDDE exécute essentiellement sa mission en appliquant ses compétences juridiques et politiques afin :

- a) d'inciter les membres et partenaires à créer des réseaux de connaissances solides ;
- b) de conseiller les gouvernements et les acteurs, à tous les niveaux, sur les moyens d'établir et d'utiliser les lois et les politiques afin de garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ;
- c) d'innover et de promouvoir des concepts et instruments éthiques et juridiques nouveaux ou améliorés afin de conserver la nature et les ressources naturelles et de réformer les structures du développement non durable ;
- d) de renforcer les capacités, dans toutes les régions, afin d'encourager, d'établir et de mettre en œuvre efficacement le droit de l'environnement ;
- e) de fournir une éducation, des informations et des connaissances sur les lois et politiques nécessaires pour réaliser efficacement ces objectifs.

4. Priorités

La CDDE réalise ses objectifs par l'intermédiaire d'activités prioritaires qui sont menées de manière intégrée par les membres de la CDDE, son réseau de centres du droit de l'environnement et de partenaires), l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN et le personnel du Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN :

- a) *Renforcement des Groupes de spécialistes* – Renforcer le recours aux Groupes de spécialistes pour promouvoir et appliquer le Programme de l'UICN en mettant tout particulièrement l'accent

sur les domaines thématiques prioritaires tels que l'érosion de la diversité biologique, les changements climatiques et l'énergie, le milieu côtier et marin, la désertification et la gestion des ressources naturelles, la protection des écosystèmes, les aires protégées, la dégradation des sols, l'eau douce et les zones humides ainsi que sur des thèmes intersectoriels prioritaires tels que les questions relatives aux populations autochtones.

- b) *Reconnaître les centres du droit de l'environnement* – Continuer de reconnaître et de soutenir les centres du droit de l'environnement et collaborer avec eux et d'autres partenaires afin d'appliquer le Programme de l'UICN, selon les besoins.
- c) *Soutenir l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN* – Soutenir et promouvoir l'Académie de l'UICN en tant que principal réseau mondial d'institutions universitaires et d'universitaires en appui à la Mission et au Programme de l'UICN.
- d) *Fournir une assistance technique* – Collaborer avec tous les éléments de l'UICN et avec ses partenaires afin d'élaborer des législations et politiques nationales ou locales en appui à la Mission et au Programme de l'UICN, et de trouver des moyens d'application du Programme.
- e) *Promouvoir la «bonne gouvernance» et l'état de droit* – Collaborer avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies et autres acteurs afin d'encourager et de promouvoir la «bonne gouvernance» et d'inciter les institutions à respecter l'état de droit, notamment en faisant le meilleur usage possible du statut d'observateur de l'UICN auprès des Nations Unies.
- f) *Soutenir le pouvoir judiciaire* – Collaborer avec les institutions judiciaires et autres institutions pertinentes, tant au niveau international que national, afin de soutenir leur capacité d'appliquer et de développer l'état de droit et de participer activement au règlement des différends environnementaux, en coopération avec d'autres acteurs.
- g) *Promouvoir les synergies entre AME* – Collaborer avec les secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement, avec les gouvernements et les acteurs et avec d'autres conventions, accords et processus afin d'identifier et de promouvoir des synergies entre les conventions et la Mission et le Programme de l'UICN.
- h) *Renforcer les fondements juridiques des conventions* – Collaborer avec les Commissions et Groupes de spécialistes de l'UICN afin de renforcer la mise en œuvre, le respect et l'application des principales conventions, y compris avec la Commission mondiale des aires protégées (pour la Convention du patrimoine mondial) et la Commission de la sauvegarde des espèces (pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), etc.
- i) *Promouvoir et renforcer les instruments juridiques internationaux* – Faire progresser le Projet de Pacte de l'UICN sur l'environnement et le développement en coordination avec la Charte de la Terre, promouvoir la Convention d'Aarhus, la Convention africaine et la Convention alpine et fournir une expertise afin d'élaborer ou de renforcer de nouveaux instruments tels que ceux qui portent sur l'évaluation d'impact sur l'environnement, le consentement préalable en connaissance de cause, les polluants organiques persistants, etc.
- j) *Encourager la collaboration au sein des régions* – Renforcer les programmes régionaux sur le droit de l'environnement, en créant des réseaux de connaissances associant différentes parties de l'Union afin de les rendre plus efficaces ; œuvrer à la mise sur pied de programmes locaux afin de simuler un niveau accru de prise de décisions liées au droit et à la politique de l'environnement ; et ouvrir les portes de la CDDE aux gouvernements sous-régionaux ;
- k) *Étudier et reconnaître les besoins* – concernant l'élaboration de principes et d'indicateurs pour des questions telles que les changements climatiques, les sources d'énergie de remplacement, etc. ;
- l) *Promouvoir les liens entre les programmes de l'UICN* - établir de nouveaux programmes d'engagement avec les membres afin de mieux servir nos membres.

5. Résultats escomptés

La CDDE contribuera à la réalisation des résultats intersessions contenus dans le Plan du Sous-programme de l'UICN sur le droit de l'environnement 2009-2012.

6. Structure et organisation

Afin d'appliquer ces objectifs dans la période triennale 2009-2012, la CDDE renforcera sa structure, dans le cadre des règlements de la CDDE et des Statuts et du Règlement de l'UICN, avec les priorités suivantes :

- a) garantir la parité hommes-femmes et la représentation géographique pleine et entière de toutes les régions au Comité directeur ;
- b) faire en sorte que la CDDE recrute activement des membres pour se doter d'une expertise mondiale et dans toutes les régions en ce qui concerne les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels du Programme de l'UICN ;
- c) créer un réseau de Groupes de spécialistes pour traiter les domaines thématiques prioritaires et les thèmes intersectoriels et garantir la coordination avec le CDE et d'autres éléments de l'UICN ;
- d) engager les membres de la CDDE dans un système de gestion matriciel avec le Secrétariat du CDE afin de garantir que les priorités sont traitées de manière à intégrer totalement l'expertise et les ressources du CDE et de la CDDE ;
- e) promouvoir la mise en œuvre régionale du Programme de l'UICN en concluant des accords avec des partenaires, y compris les centres du droit de l'environnement reconnus, selon les besoins ;
- f) associer les experts de la CDDE en matière de technologie de l'information et d'Internet aux travaux du CDE, y compris à ses travaux concernant ECOLEX ;
- g) rédiger et établir un plan stratégique intégré pour le Programme de l'UICN pour le droit de l'environnement en veillant à assurer une collaboration réelle entre la CDDE, d'autres Commissions, le CDE et d'autres éléments de l'UICN ;
- h) afin d'appliquer ce mandat, établir une liaison étroite avec les autres Commissions et intégrer les travaux de la CDDE au sein du Programme de l'UICN.

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) Projet de mandat 2009–2012

1. Mission

Dans la période intersessions 2009-2012, la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) continuera de jouer un rôle de premier plan en permettant à l'UICN d'être l'avocat le plus crédible au monde de la conservation de la diversité biologique de la planète et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

La CSE et son réseau mondial occupent une place unique en permettant à l'UICN de remplir deux fonctions essentielles pour la communauté mondiale, à savoir :

- informer le monde sur l'état et les tendances de la diversité biologique mondiale et, ce faisant, fournir des mesures de la santé de notre seule et unique biosphère
- surveiller, évaluer et faire rapport sur l'efficacité de l'ensemble des mesures de conservation prises à l'échelon mondial pour atténuer les menaces actuelles et émergentes pour la biodiversité.

2. Vision

Les travaux de la CSE continuent d'être guidés par la vision suivante:

Un monde qui valorise et conserve la diversité biologique à son niveau actuel.

3. But

Le but suprême de la Commission est le suivant :

Faire reconnaître, au plan universel, que la crise de l'extinction et la perte massive de biodiversité sont une responsabilité commune qu'il faut assumer par des actions concertées dans le monde entier.

4. Objectifs

Pour la période intersessions 2009-2012, la CSE, en collaboration avec ses membres, d'autres Commissions et le Secrétariat poursuivra les objectifs essentiels suivants en vue d'aider UICN à remplir son engagement envers « un seul programme » :

1. État de la biodiversité
Observer et surveiller les espèces avec pour aspiration de *rester l'organisation leader au niveau mondial en matière de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité et d'information du grand public et de ses décideurs sur toute la gamme de ses valeurs.*
2. Pressions sur la biodiversité
Analyser les impacts des menaces pesant sur la biodiversité avec pour aspiration d'être *une des autorités principales analysant les facteurs responsables du déclin des espèces et leurs impacts relatifs.*
3. Réponse à la perte de biodiversité
Faciliter l'action et la mettre en œuvre avec pour aspiration de *trouver des solutions en vue de mettre un terme au déclin de la biodiversité en rassemblant, conseillant, aidant et appuyant les acteurs clés dans leurs efforts d'atténuation des pressions exercées sur la biodiversité et de réduction du rythme de déclin des espèces.*

5. Priorités

Les priorités de travail précises de la CSE sont inspirées et concentrées sur les dix **Résultats mondiaux de l'UICN** et regroupées en 22 **Résultats stratégiques pour les espèces**, chacun étant assorti de plusieurs objectifs à atteindre avant la fin de 2012.

6. Résultats stratégiques directifs pour les espèces

Les procédures opérationnelles et activités de communication requises pour obtenir les Résultats stratégiques pour les espèces et les objectifs individuels sont guidées par six **Résultats stratégiques directifs pour les espèces** et leurs objectifs opérationnels associés.

7. Structure et organisation

Conformément au règlement de la Commission (approuvé par le Conseil de l'UICN) et au cahier des charges de la CSE pour les postes de membres des comités de gouvernance, de présidents des groupes de spécialistes et de membres des groupes de spécialistes, la CSE sera structurée comme suit :

- a) **Président(e) et Comité directeur** : l'administration de la Commission incombe au Président (à la Présidente), avec l'appui d'un Comité directeur qui représente les compétences et les connaissances géographiques nécessaires pour remplir le mandat de la Commission. Chaque membre a le devoir de fournir des avis au président (à la Présidente) ainsi que des orientations à une partie du réseau d'experts bénévoles. Le Comité assiste et conseille le (la) Président(e) en matière de formulation des politiques et de fixation des orientations stratégiques et opérationnelles.
- b) d'autres **sous-comités** permanents ou temporaires sont formés sous la direction du Président (de la Présidente) et du Comité directeur et chargés d'apporter des avis sur les questions de gestion du réseau ou sur des domaines de préoccupation ou d'intérêt particulier.
- c) **groupes de spécialistes, groupes d'évaluation et groupes de travail** : la CSE maintient un réseau d'experts qui donnent, bénévolement, de leur temps dans le cadre des groupes de spécialistes, des groupes d'évaluation et des groupes de travail de la Commission. Des groupes de travail focalisés et limités dans le temps seront constitués pour traiter des problèmes émergents et importants. Tous ces groupes seront organisés de manière à fournir la couverture la plus large possible des groupes taxonomiques de plantes et d'animaux ainsi que des menaces importantes pour la conservation de la biodiversité et à proposer des outils d'importance critique pour atténuer ces menaces.
- d) **Institutions partenaires et affiliées** : la CSE nouera des alliances et partenariats stratégiques avec des institutions majeures ayant des activités qui intéressent directement des éléments clés de sa contribution au Programme intersessions et à son propre Plan stratégique à long terme.
- e) **Membres d'honneur** : les membres déjà nommés et les nouveaux membres, selon décision du Président et sur avis du Comité directeur.
- f) **Membres consultatifs** : selon les besoins, durant la période quadriennale.

Commission mondiale des aires protégées (CMAP) Projet de mandat 2009–2012

La CMAP et ses partenaires s'efforcent de jouer le rôle de chefs de file en ce qui concerne les aires protégées auprès des gouvernements, des ONG, des communautés et autres acteurs principaux. Forte de son pouvoir de rassemblement des acteurs les plus divers, la CMAP œuvre pour que la science, les connaissances et l'expérience influent sur les décisions dans le but de relever les défis actuels et sur les problèmes et possibilités futurs, en vue de réaliser cette vision commune :

« Faire en sorte que la société reconnaisse et soutienne pleinement l'importance des aires protégées au 21^e siècle : en sauvegardant des lieux d'importance critique pour la diversité biologique et culturelle, en encourageant l'équité et la justice, en maintenant la qualité de l'environnement et en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et de l'eau et la prévention des conflits. »

Pour réaliser cette vision, la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN a pour mission de :

« Promouvoir la mise en place et la gestion efficace d'un réseau mondial représentatif d'aires protégées terrestres et marines en tant que contribution intégrale à la mission de l'UICN ».

Les aires protégées jouent de multiples rôles au bénéfice de la société. Elles sont vitales pour toutes les formes de vie de la Terre, elles conservent une biodiversité vitale et beaucoup offrent aussi un modèle, illustrant comment l'homme peut vivre en harmonie avec la nature. Certains paysages sont chéris parce qu'ils reflètent des traditions culturelles héritées de nombreuses générations et incarnent des valeurs spirituelles pour de nombreuses sociétés. Les aires protégées représentent aussi la diversité de l'histoire de la Terre et les processus naturels en cours ; elles fournissent de nombreux services écosystémiques et plus généralement environnementaux : de l'air propre, de l'eau et des matières nutritives en abondance. Les aires protégées sont une expression des objectifs communautaires visant à maintenir la valeur de la biodiversité et à garantir le passage de toutes ces valeurs aux générations suivantes. En réalité, les aires protégées sont une promesse de transmission des valeurs d'aujourd'hui aux générations à venir.

Les aires protégées sont une expression d'espoir pour l'avenir tout en fournissant une réciprocité immédiate. Elles apportent une myriade de services tels que de l'air propre, de l'eau, des fibres et des protéines, des expériences spirituelles, des possibilités de loisirs, des sources de connaissance, de moyens d'existence, de protection de cultures uniques et d'éducation par le contact avec la nature. Cet aspect ne manquera pas de gagner en importance pour la population urbaine mondiale qui ne cesse de croître. La reconnaissance de toutes ces valeurs se traduit, depuis quelques décennies, par la croissance remarquable des aires protégées en nombre et en superficie.

1. Objectifs

- a) Donner des conseils aux gouvernements, entre autres, sur les méthodes de planification optimales en matière d'établissement d'aires protégées et sur les meilleurs moyens de les intégrer dans tous les secteurs.
- b) Renforcer les capacités et l'efficacité des gestionnaires des aires protégées et de leur personnel par l'apprentissage, l'échange et l'élaboration d'informations et d'orientations dans un réseau professionnel géré.
- c) Augmenter le niveau d'investissement dans les aires protégées et les réseaux d'aires protégées, en convainquant les donateurs publics et privés de l'importance des aires protégées.
- d) Améliorer les capacités des membres de la CMAP, notamment dans le cadre d'entreprises en coopération avec des partenaires et, en particulier des membres de l'UICN ; et reconnaître leur contribution.

2. Priorités

Pour atteindre les objectifs qui précèdent, il faut fixer des priorités et veiller à ce qu'elles soient cohérentes. En réalité, la science et les outils de la bonne gestion des aires protégées ne sauraient être efficaces s'il n'y a pas de système de gouvernance solide et de capacité interne en place. En outre, un concept adéquat pour les aires protégées – qu'il s'agisse d'un réseau ou d'une aire protégée individuelle – est, de toute évidence, essentiel si l'on veut atteindre les objectifs. En conséquence, les cinq priorités qui suivent ne doivent pas être considérées séparément les unes des autres mais plutôt comme une approche interconnectée visant à remplir les objectifs et la mission générale de la CMAP au moyen de partenariats, en particulier avec les membres de l'UICN.

a) **Conserver la biodiversité**

La CMAP aidera activement les gouvernements à concevoir et créer des réseaux d'aires protégées en mettant tout particulièrement l'accent sur le biome marin ainsi que sur la promotion des réseaux écologiques et de l'approche par écosystème pour garantir l'utilisation durable et atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité.

b) **Générer des connaissances**

La CMAP se concentrera sur l'intégration de la science de la conservation, y compris des connaissances traditionnelles, dans les domaines de l'efficacité de la gestion, des mécanismes et des outils de conservation, des catégories de gestion des aires protégées et de l'établissement et du maintien de normes pour les aires protégées.

c) **Renforcer la sensibilisation**

La CMAP encouragera la reconnaissance des valeurs des aires protégées par une éducation efficace à la conservation et le renforcement des capacités des praticiens, l'élaboration de stratégies pour un financement durable et la création et la diffusion de connaissances, en particulier par l'intermédiaire de PALNet.

d) **Améliorer la gouvernance et l'équité**

La CMAP se fera l'avocat de toute la gamme des types de gouvernance des aires protégées ; d'une participation accrue des populations autochtones et des communautés locales ; et des valeurs des aires protégées pour le bien-être humain et les moyens d'existence.

e) **Rendre hommage à la CMAP**

La CMAP renforcera les capacités de ses membres et leur rendra hommage pour leur contribution à l'avancement de la création et de la gestion efficace des aires protégées, tout en recherchant et en développant des alliances stratégiques entre les membres pour une application plus efficace de la stratégie de la CMAP.

3. Structure et organisation

La CMAP a 1400 membres dans 140 pays, organisés en régions et/ou directions stratégiques. La CMAP est placée sous la direction d'un comité directeur composé des vice-présidents régionaux, des quatre vice-présidents de directions stratégiques et d'un représentant du PNUE-WCMC. Le Comité directeur se réunit chaque année et, entre chacune de ses réunions, les décisions sont prises par le Comité exécutif de la CMAP qui comprend le Président, le Président adjoint, deux vice-présidents et le Chef du Programme pour les aires protégées. La composition de la Commission sera révisée en 2009 en vue d'améliorer les performances régionales et de parvenir à un équilibre géographique et à la parité entre les sexes. Les groupes de travail sont réexaminés au début de la période intersessions et des mandats renouvelés sont attribués au besoin.

4. Résultats attendus

a) ***Les aires protégées remplissent efficacement leur rôle pour la conservation de la biodiversité.***

- i) Un réseau représentatif d'aires marines protégées est établi et efficacement géré avant 2012, comme contribution aux objectifs du SMDD concernant la conservation marine.
- ii) Les lacunes mondiales dans la couverture de la biodiversité par les aires protégées sont identifiées et comblées aux niveaux mondial, national et régional, à l'aide de la meilleure

